



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO E-E173312

VALABLE JUSQU'AU 26/04/2025

ÉDITÉ LE 19/06/2024

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 31/08/2017

Forme juridique : SASU

Capital : 2 000

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC VESOUL

Siret : 831 653 654 00010

Code NACE : 4322B

Numéro caisse de congés payés : 4001851

Assurance Responsabilité Travaux :

MAAF 170000654B001

Assurance Responsabilité Civile :

MAAF 170000654B-MCE-001

Situation fiscale et sociale : A jour au 03/03/2024

Raison sociale : VARIN VINCENT SASU

7 RUE DES VAIES
70190 CROMARY

Téléphone : 06 75 93 40 68

Portable : 06 75 93 40 68

Site Internet : www.facebook.com/sasvarin

E-mail : sas-varin@hotmail.com

Responsabilité légale :

VARIN VINCENT PRÉSIDENT

Fax :

Effectif moyen : 3

Tranche de classification : EFF1

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	19/01/2024
5222	Installation de chauffage avec chaudière bois en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ²	19/01/2024
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m ² Mention RGE	11/03/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
<input type="checkbox"/> Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chaudière bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Poêle ou insert bois	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
<input type="checkbox"/> Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021

LE PRÉSIDENT
DE QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE

AGENCE
QUALIBAT

AGENCE DE BESANCON
ESPACE VALENTIN EST
VALPARC
10, RUE DE FRANCHE COMTE
25480 ECOLE VALENTIN

La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.